

Etre accompagné dans ma fonction RH

Date limite du dépôt : 23/05/2025

Votre projet

Faire évoluer mes pratiques RH. Plus précisément, je souhaite bénéficier d'un accompagnement par un expert pour approfondir une question RH : recrutement, fidélisation, management, fiches de postes...

Montant et accompagnement proposé

Nous prenons en charge l'intégralité des coûts de prestation pour le conseil en ressources humaines et une mise en oeuvre opérationnelle des solutions.

Chaque entreprise éligible pourra bénéficier d'un chéquier-conseil de 12 jours d'accompagnement conseil à valoir sur la durée du marché (3 ans). L'entreprise pourra construire son parcours d'accompagnement, en lien avec le prestataire RH et ses besoins.

L'accompagnement pourra concerner 3 grandes thématiques d'intervention :

1. Recruter / Intégrer / Fidéliser un salarié
2. Organiser / Manager / Dialoguer
3. Intégrer l'environnement de l'entreprise

Pour chacune de ces thématiques, 3 niveaux de maturité sont identifiés qui correspondent à un nombre de jours prédéfinis d'accompagnement :

- « les Essentiels », une première approche de la thématique (3 jours max)
- « les Avancées » correspondent à un approfondissement (6 jours max)
- « les Experts » pour aller au bout d'une thématique (12 jours max)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est partenaire financier de cette action financée par le Fonds Social Européen.

Bénéficiaires et points d'attention

Cette aide s'adresse aux entreprises TPE, PME et aux associations.

Pour chacun des accompagnements RH, à minima un salarié devra être accompagné.

Respect du plafond d'aides publiques (*De Minimis*).

Prochaines étapes

- 1** Je constitue et je dépose un dossier de demande d'aide.
- 2** Ma demande est instruite. Si elle est recevable ou sélectionnée, je reçois une information d'attribution d'aide.
- 3**

Déposer une demande

Veuillez remplir le formulaire de demande, le compléter et le renvoyer signé pour étude d'éligibilité par les services de la Région

Contact

Pascale SPANO - Najet AKKIOUI

strategierh@auvergnerhonealpes.fr

101 cours Charlemagne
CS 20033
69269 LYON CEDEX 02
France

+33 (0)4 26 73 40 00

Trams T1 et T2 - Arrêt Hôtel de Région -
Montrochet

59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND 02
France

+33 (0)4 73 31 85 85

Tram A - Arrêt Musée d'Art Roger Quilliot